

N° 6663¹⁰

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2014-2015

PROJET DE LOI

modifiant

- 1) la loi modifiée du 19 décembre 2008**
 - a) relative aux piles et accumulateurs ainsi qu'aux déchets de piles et d'accumulateurs**
 - b) modifiant la loi modifiée du 17 juin 1994 relative à la prévention et à la gestion des déchets;**
- 2) la loi du 21 mars 2012 relative aux déchets**

* * *

**DISPENSE DU SECOND VOTE CONSTITUTIONNEL
PAR LE CONSEIL D'ETAT**

(11.11.2014)

Le Conseil d'Etat,

appelé par dépêche du Premier Ministre, Ministre d'Etat, du 20 octobre 2014 à délibérer sur la question de dispense du second vote constitutionnel du

PROJET DE LOI

modifiant

- 1) la loi modifiée du 19 décembre 2008**
 - a) relative aux piles et accumulateurs ainsi qu'aux déchets de piles et d'accumulateurs**
 - b) modifiant la loi modifiée du 17 juin 1994 relative à la prévention et à la gestion des déchets;**
- 2) la loi du 21 mars 2012 relative aux déchets**

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 16 octobre 2014 et dispensé du second vote constitutionnel;

Vu ledit projet de loi et les avis émis par le Conseil d'Etat en ses séances des 4 avril 2014 et 1er juillet 2014;

se déclare d'accord

avec la Chambre des députés pour dispenser le projet de loi en question du second vote prévu par l'article 59 de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique du 11 novembre 2014.

Le Secrétaire général,
Marc BESCH

Le Président,
Victor GILLEN

